

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est donné par le soussigné que le conseil municipal entendra le **lundi 7 octobre 2024 à 19 h 30** la demande de dérogation mineure déposée:

- pour le **554 rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines** et que cette demande de dérogation mineure consiste à autoriser que :
 - la marge arrière du bâtiment puisse être réduite à 3m alors que le Règlement de zonage no 2010-003, en vigueur, exige une marge arrière de 6 mètres;
 - la somme des marges latérales du bâtiment puisse être réduite à 4,2m alors que le même règlement, exige une somme des marges latérales de 6 mètres;
 - le stationnement puisse être localisé devant la façade avant du bâtiment alors que l'article 15.3.6 du règlement de zonage ne permet pas un empiètement de plus de 3 mètres;
 - les remises puissent être implantées en cours avant avec une marge avant de 2,2 mètres, alors que l'article 12.4.5 du règlement de zonage ne permet pas l'implantation en cours avant.

QUE cette demande soit prise en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en envoyant leurs questions et commentaires avant 16h le jour précédent cette séance du conseil, par courriel au **inspection@regiegeant.ca** et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

Donné à Saint-Edmond-les-Plaines, ce 20 septembre 2024.

Je, soussigné, déclare avoir affiché le présent avis à 16h00 ce 19 septembre 2024 à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.



Jason Fournier,
Directeur général et greffier-trésorier